

Moutier d'Ahun



**Bulletin
Municipal
2025**

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

A quelques jours de la nouvelle année 2026 il est nécessaire de faire une rétrospective sur cette année 2025 qui se termine et de rappeler les actions du Conseil Municipal qui ont permis à notre commune de poursuivre son redressement. En mai dernier un changement est intervenu au sein du Conseil Municipal : Monsieur Alain GERARD a dû démissionner du poste de deuxième adjoint, ce pour des raisons familiales, tout en restant conseiller. Je tiens à le remercier chaleureusement pour le soutien qu'il m'a apporté. Monsieur Tanguy TERRAILLON a alors été élu au poste de deuxième adjoint.

En premier lieu, je tiens à rappeler que la vie d'une commune repose sur deux piliers incontournables, je veux dire un secrétariat et un service technique, même s'ils ne peuvent qu'être à l'échelle de la commune. Bien évidemment c'est le facteur humain qui est prépondérant :

Madame Clémence LEICHT, notre Secrétaire Générale, dont nous partageons les compétences avec la commune de Saint-Martial-le-Mont a été titularisée sur son poste, suite à son succès au concours d'adjoint administratif.

Elle contribue de manière remarquable, malgré un nombre d'heures restreint, au fonctionnement de la commune et réussit à répondre aux innombrables sollicitations administratives du quotidien et également à gérer le suivi de nombreux dossiers. S'ajoutent à cela ses réponses aux demandes de toute nature des administrés. Par ailleurs elle s'est fortement investie aux côtés du Président de l'A.F.R. (Association Foncière de Remembrement). Monsieur Daniel JOYON, notre agent technique, dont nous partageons les compétences avec la commune de Chamberaud dépasse largement son quota d'heures. Par ses activités diverses et souvent imprévues, il contribue à l'entretien de la commune. Je sais que Monsieur JOYON a su créer un relationnel particulier avec les habitants, ce qui ne peut être que positif dans l'organisation de son travail.

Pour le maire, pouvoir s'appuyer sur la loyauté et le professionnalisme de ces deux fonctionnaires communaux est une grande chance pour organiser la gestion administrative et technique de notre commune.

Il me faut aussi évoquer l'activité de Monsieur Denis LEICHT, qui de septembre à novembre a été chargé en tant qu'agent administratif contractuel, de l'état des lieux du cimetière communal, ainsi que la réglementation l'exige, sa mission temporaire étant de procéder à la mise à jours des données, du plan et l'informatisation de la gestion du cimetière. Je le remercie pour le sérieux de son travail et pour le relationnel qu'il a su créer avec toutes les personnes contactées dans le cadre de ses recherches.

Le 1er décembre, Madame Flavia MARTIN a été recrutée en tant qu'agent entretien à raison de 8 h semaine.

S'agissant du cimetière je n'oublie pas plusieurs vols de jardinières de fleurs et plantes commis sur des tombes au cours de l'année et même récemment, que plusieurs familles ont signalé à la mairie. Ces faits qui ne peuvent être considérés comme de simples « incivilités » sont perçus par les familles comme de véritables actes profanatoires, signes d'un total irrespect à l'égard de nos défunts et que la mairie ne peut que déplorer. Chaque fois la Gendarmerie en a été informée, à charge pour les familles de déposer plainte.

Cette année 2025 aura permis de finaliser et de concrétiser des travaux devenus nécessaires, je peux citer entre autres :

- En début d'année les travaux de sécurisation de l'église, bon nombre d'entre vous ont pu constater que nous avons été dans l'obligation d'installer des barrières métalliques réduisant la moitié du portail, ce sur recommandations du Cabinet Studiolo, mandaté par l'architecte en charge de la restauration aux fins d'expertise : des sculptures se dégradent.... avec des risques importants de chute.

- La réfection du Chemin des Vignes en limite de la commune de Lavaveix-les-Mines,

- La réparation du pont du Marais endommagé par un engin en février 2022, ce sinistre ayant été pris en compte par l'assureur Groupama.

- Avec les financements obtenus la mairie va enfin avoir une toiture refaite.... les seaux sous les gouttières ne peuvent être une solution durable.

- En matière de sécurité incendie, le village du Puyberaud ne dispose pas de puisard ou de « poteau incendie ». Il s'agit de mettre un terme à cette absence, et les incendies de cet été sont là pour nous le rappeler. Tous les devis nécessaires ont été reçus.

Cette année encore l'Office de Tourisme d'Ahun - Creuse Sud Ouest a été à nos côtés et a pu assurer en continu la période estivale pour les visites de l'église tout en continuant à recevoir les groupes de visiteurs pour les « visites guidées » de l'église et du bourg, qui ont un succès grandissant.

Un mot supplémentaire pour se féliciter du succès du restaurant « Le Marais », l'accueil et la cuisine faisant l'unanimité. Cette réouverture a permis de redonner vie au bourg et la clientèle dépasse le cadre local.

Je vous invite à la cérémonie des vœux le samedi 10 janvier 2026 à 17 heures.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches un joyeux Noël et tous nos vœux pour 2026.

INFOS PRATIQUES

Maison France Services Ahun



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

Santé, famille, retraite, droit, logement, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, pièces d'identité, les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

Adresse : 6 place Jacques Lagrange 23150 AHUN

Tel : 05 44 30 71 66.

Horaires : lundi :09h-12h et 13h-15h, mardi :13h-17h, mercredi : 09h-13h00 et 14h-16h, jeudi : 09h-13h et vendredi : 13h-18h

Recensement citoyen à 16 ans



QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OU ? A la mairie de votre commune

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile

POURQUOI ? - Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire, pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire...)

- Pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté
- Pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Sites internet utiles

Démarches administratives : www.service-public.fr

Coupure de courant : www.enedis.fr/panne-et-interruption

Fibre optique : <https://nathd.fr>

Aides rénovation énergétique : <https://www.sdec23.org/renov23mar>

Communauté de communes : <https://www.creusesudouest.fr/>

Préfecture de la Creuse : www.creuse.gouv.fr

Conseil Départemental : www.creuse.fr

SPANC-Evolis23 : <https://www.evolis23.fr/eau-et-assainissemrnt.html>

Transports scolaires: <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

La commune : <https://moutier-d-ahun.fr>

Coordonnées

Adresse :

1 place de la Mairie
23150 MOUTIER D'AHUN

Tél : 05 55 62 45 63

Mail : communemoutierdahun@orange.fr

Horaires secrétariat :

Mardi 13h30-17h30
Jeudi 8h-12h et 13h30-17h30

Informations : Application Illiwap

Site internet : <https://moutier-d-ahun.fr/>

L'équipe municipale

CATHELOT Guy, Maire

DEPEIGE Isabelle, 1ère adjointe

TERRAILLON Tanguy, 2ème adjoint

GERARD Alain

GRAVERON Geoffrey

GRAVERON Jean-Luc

JUILLET Didier

LAFURE Anny

PALLEAUX Jean-François

SIMONET Patrice

SINS Mattheu

Les agents communaux

JOYON Daniel, agent technique polyvalent

LEICHT Clémence, secrétaire générale

MARTIN Flavia , agent d'entretien

TRAVAUX ET REALISATIONS 2025

Renouvellement matériel informatique

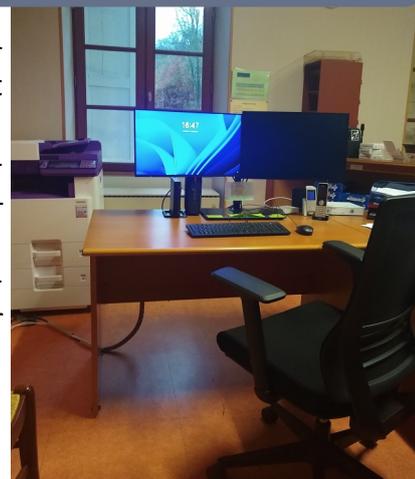
Le poste informatique du secrétariat a été changé en juillet 2025. Un nouvel ordinateur avec deux écrans ont été installés pour plus de confort de travail. Coût T.T.C. : 1 900,38 €

Un ordinateur portable a été acheté également pour le travail des élus, des stagiaires, pour du télétravail éventuel de la secrétaire mais aussi pour assurer l'accueil PMR dans la salle du bas de la mairie. Coût T.T.C. : 702 €

Un contrat de maintenance a été souscrit pour les deux postes. De plus, une sauvegarde externalisée a été mise en place en même temps qu'une sécurisation par boîtier firewall.

Coût T.T.C. mise en service et réinstallation logiciels : 753,60 €

Le prestataire est l'entreprise XEFI (3TIC SARL) située à Guéret.



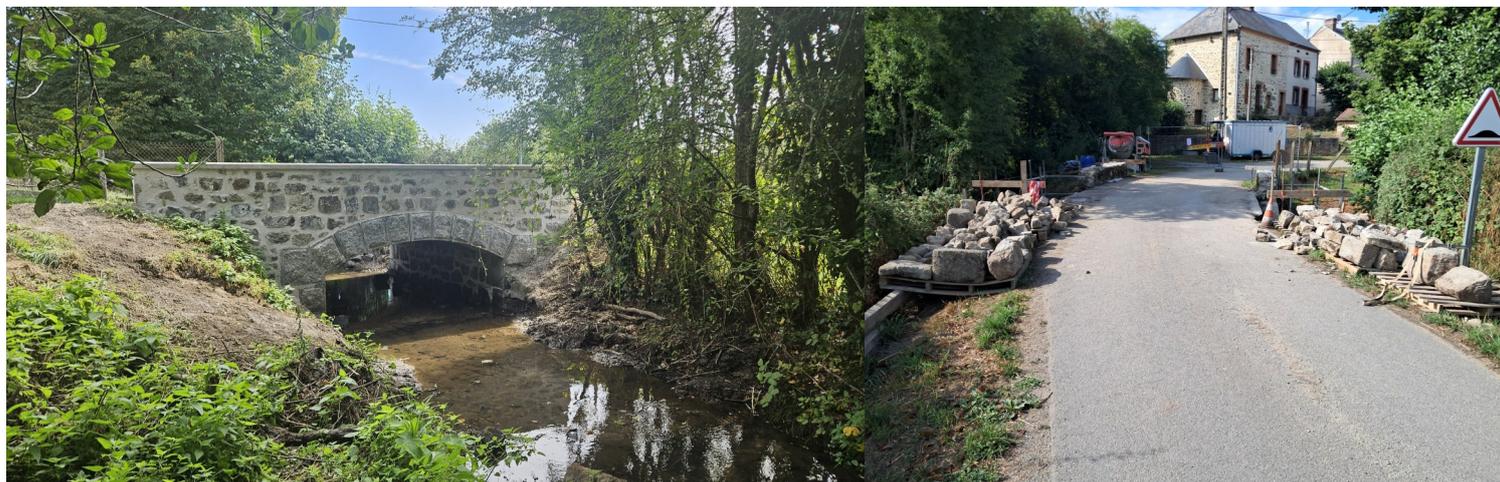
Travaux Pont du Marais

Le pont du Marais avait été endommagé par un engin en février 2022, le sinistre avait été pris en compte par l'assureur de la commune Groupama. C'est l'entreprise Bouillot BTP qui a été chargée de la réparation.

Lors du curage effectué pour les travaux, il a été révélé que le radier en maçonnerie avait quasiment disparu. Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés.

Trois ans pour une réparation cela peut sembler long, mais le résultat est là avec en outre des travaux complémentaires qui ont pu en assurer la sécurité à la base.

Le coût total des travaux s'élève à 17 739,40 euros H.T. La commune a touché une indemnisation du sinistre par Groupama de 9 931.80 euros.



Nouvel affichage mairie

Les panneaux d'affichage de la mairie étaient en très mauvais état.

Un nouveau panneau d'affichage sous verre a été installé. Et le panneau dédié à l'affichage libre pour les associations a été restauré par notre agent technique, Daniel JOYON.

Pour l'anecdote, un touriste Québécois a spontanément apporté son aide lors de l'installation!

3 Coût total T.T.C. : 320,24 euros.



Travaux de sécurisation église

En début d'année les recommandations des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour sécuriser l'église ont été suivies et les travaux ont été réalisés tant au niveau des maçonneries et contreforts que de la porte d'entrée par l'implantation d'une charpente bois. Ces travaux ne sont que transitoires et étaient nécessaires avant les véritables travaux de réparation et restauration à venir.

L'entreprise Bouillot BTP située à Moutier d'Ahun est intervenue pour enlever les arbustes et la maçonnerie pour un coût total de 15 151 euros H.T.

L'entreprise Lafont située à Ahun a installé la nouvelle structure en bois à l'entrée de l'église pour un montant total de 2 231 euros H.T.

La DRAC a financé le projet à 50 % du montant H.T. soit 8 691 euros.



Réfection chemin des Vignes

Afin de le rendre carrossable pour accéder à la « maisonnette » utilisée comme résidence secondaire par ses propriétaires, des travaux ont été réalisés en régie grâce au savoir-faire de notre agent technique, et du concours bienvenu avec leur matériel personnel de Messieurs Tanguy TERRAILLON et Claude MICHAUD.

Le coût pour la commune s'élève à 396,00 euros T.T.C. correspondant à la location de la mini-pelle sur deux jours.



Toiture de la mairie



Les travaux de réfection complète de la toiture de la mairie sont programmés, sauf intempérie, pour le mois de janvier 2026 et seront réalisés par l'entreprise Lafont située à Ahun.

Coût prévisionnel H.T. : 36 413,70 euros

Financement de l'Etat par la DETR : 18 206,85 euros

Financement du Conseil Départemental par BoostCommUne : 6 182 euros.

PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT

Défense incendie au Puyberaud

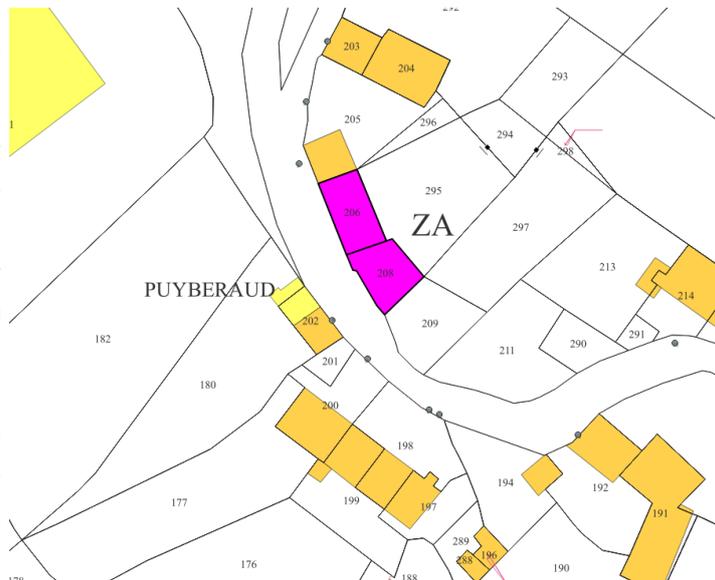
Le village de Puyberaud n'est actuellement pas protégé pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Après consultation des gestionnaires de réseau d'eau potable, il est apparu que les canalisations ne sont pas suffisantes pour l'installation d'un poteau incendie. Il convient par conséquent d'installer une bêche ou citerne souple. Les terrains identifiés appartiennent à un particulier qui a accepté de les céder à la commune pour le projet.

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Creuse a émis un avis favorable au projet.

Le projet consiste à acquérir des parcelles ZA 206 et 208 pour installer la bêche de 60m³. Pour l'achat des terrains, le passage d'un géomètre est nécessaire. Ensuite il faudra procéder au terrassement d'une plateforme pour permettre aux véhicules pompiers de prélever de l'eau dans la citerne souple. Des clôtures sont prévues pour sécuriser la bêche.

Le conseil municipal lors de sa séance du 02 décembre 2025, a validé l'acquisition des terrains et validé le plan de financement du projet pour un coût estimé à 12 300,58 euros H.T.

Des demandes de subvention ont été déposées; une auprès de l'Etat pour un montant de 3 690,17 € et une auprès de la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest pour un montant de 5 000 euros.



*Extrait plan cadastral,
En rose, les parcelles concernées par le projet DECI*

Toiture arrière salle communale



Faute d'accord de subvention sur le projet de réfection de la toiture arrière de la salle communale, le projet initialement programmé en 2025 a été reporté. Pour rappel, la toiture de la salle communale n'a été refaite que sur la partie avant (côté église) il y a plusieurs années. La partie arrière de la toiture est très dégradée et n'a pas été entretenue. Des fuites importantes ont causé l'effondrement partiel du plafond de la salle en 2024, provoquant la neutralisation de la salle pour des raisons de sécurité. Les travaux de réfection du plafond ont été réalisés depuis.

La réfection de la toiture viendra assurer la pérennité des travaux de réfection du plafond. Le montant des travaux de toiture est estimé à 10 958,00 € H.T. Une subvention au titre de la DETR 2026 a été sollicitée pour un montant de 4 383,20 € soit 40% du montant H.T.

Travaux Assainissement du Bourg

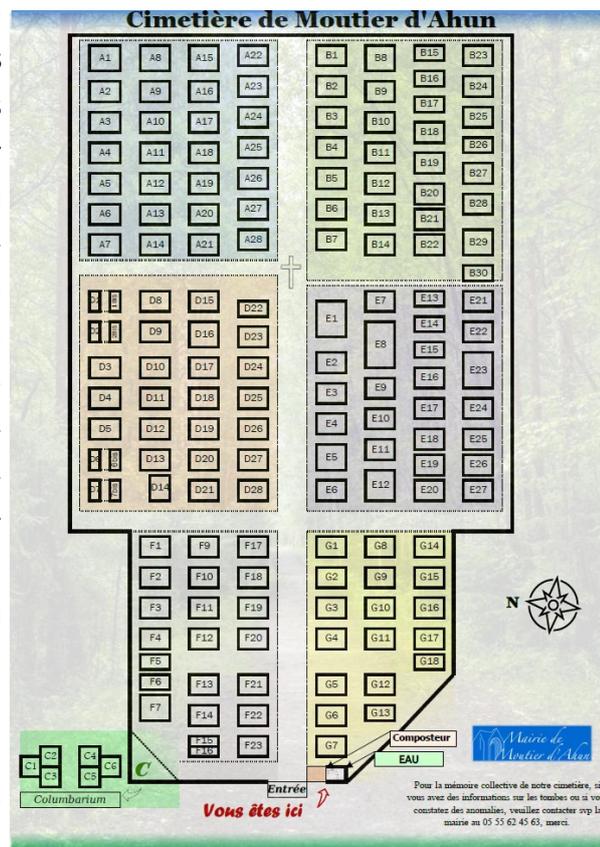
Des travaux de remplacement de l'armoire électrique complète, de fourniture d'une télégestion avec remontée d'alarme et de pose d'un compteur de bâchées ont été commandés le 27 mai 2025 auprès de la SAUR située à

MISE A JOUR DU CIMETIERE

Article rédigé par Monsieur LEICHT Denis qui a réalisé la mise à jour du cimetière:

Connaître son cimetière fait partie, entre autre, des choses indispensables au bon fonctionnement d'une commune. Or l'état des archives communales ne permettait pas d'avoir les informations nécessaires en cas de besoin. Trois mois ont été nécessaires pour actualiser ces informations et mettre en place un logiciel dédié. La numérisation des actes et une enquête minutieuse dans les archives et sur le terrain ont permis de renseigner ce logiciel, ce qui facilitera la consultation des données. Vous avez peut-être aperçu des « petites flèches bleues » dans le cimetière, cela faisait partie de l'enquête sur le terrain qui a permis de recueillir des informations complémentaires. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui sont passées en mairie ou qui ont appelé pour donner les informations en leur possessions ainsi que quelques anecdotes. Le tri et le classement des archives donnent maintenant un aperçu clair pour retrouver au besoin tout document nécessaire.

Afin d'être complètement à jour, le plan, le règlement du cimetière, la tarification, différents registres ont également été mis en place. Des plaques gravées et une plaque du jardin du souvenir sont venues compléter le travail de signalisation dans le cimetière, le nouveau plan devrait bientôt trouver sa place à l'entrée de celui-ci.



Nouveau plan du cimetière

Ce travail a mis en évidence le manque de places disponibles qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes de nouvelles concessions.

Pour ce faire, une procédure de reprises de sépultures devrait être mise en place prochainement, celle-ci s'étalera sur un peu plus d'un an et permettra la mise en vente de concessions abandonnées. Le déroulement ainsi que l'état d'avancement sera consultable sur le tableau d'affichage de la mairie.

Afin de continuer à compléter les informations des sépultures ou si vous constatez une erreur sur vos données, vous pouvez à tout moment appeler ou passer en mairie pour renseigner les informations que vous avez (défunts, propriétaires, ayant-droit...)

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de mener à bien cette tâche, en particulier Clémence, Daniel et Monsieur le Maire.

LEICHT Denis.



Mise à jour signalétique

Coût de la réalisation :

Logiciel et formation : 1950 Euros

Achat plaques et mise place par l'entreprise Juillet-Jouanny : 1370 Euros

Registres et dossiers : 193 Euros

Rémunération brut et charges : 4800 Euros

RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE ET DU PORTAIL GOTHIQUE

Le 19 mai 2025, le conseil municipal a décidé d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration extérieure de l'église et du portail gothique au bureau Manculescu et associés, architecte du patrimoine situé à Paris.

Depuis juin 2025, l'architecte a réalisé des études sur l'église et le portail afin de mettre à jour le diagnostic et l'estimatif des travaux. Fin novembre 2025, nous avons reçu ce premier document et son estimatif. Les travaux à prévoir sont très importants. Les travaux sont prévus sur trois tranches:

- Tranche n°1 : portail gothique et abords
- Tranche n°2 : travée du clocher : charpente et couverture
- Tranche n°3 : travée du clocher : élévations et assainissement

La restauration du chœur dépendra des nouvelles possibilités de financements futurs.

Le projet bénéficie d'une subvention de la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) de 50 % du montant H.T. et de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) d'un montant de 297 333 euros. Une subvention de la région pourra être sollicitée pour chaque tranche à hauteur de 15 % du montant H.T. avec un plafond de 60 000 € par tranche. Le projet devrait être soutenu à 76.2 % du montant H.T.

Une collecte de dons va être lancée au printemps 2026 avec la Fondation du Patrimoine afin de compléter au maximum le financement du projet. Des communications seront diffusées sur plusieurs supports notamment le site internet de la commune.

Les travaux vont s'étaler sur plusieurs années, la consultation pour la première tranche devrait être lancée au premier semestre 2026.

Le 02 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le plan de financement prévisionnel global ci-dessous :

DEPENSES en euros H.T.		RECETTES en euros	
ETUDES (architecte, diagnostics divers, contrôle ...)	469 220	Etat (DRAC)	914 500
TRAVAUX	1 359 780	Etat (DSIL)	297 333
		Région Nouvelle Aquitaine	180 000
		Auto-financement (emprunt, collecte de dons, mécénat ...)	437 167
TOTAL	1 829 000	TOTAL	1 829 000



Visitez l'Église
et le Bourg
De Moutier d'Ahun
avec l'Office de Tourisme
Intercommunal !

Sur rendez-vous :
Tel : 05 55 62 55 93

FONDATION



DU
PATRIMOÏNE

LIMOUSIN

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, Moutier d'Ahun réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Le recensement sera effectué par deux agents recenseurs qui sont également facteurs sur le secteur d'Ahun intervenants régulièrement sur le territoire.

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, l'agent recenseur, recruté par la Poste, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 15 janvier 2026 ?

Contactez la commune au 05 55 62 45 63 le mardi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie au 05 55 62 45 63.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :

Les agents recenseurs de la Poste:



Recensement de la population 2026

Le recensement démarre le 15 janvier !

Si vous êtes recensé(e) cette année, vous serez prévenu(e) par votre mairie.

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

En mars 2026, les électeurs voteront pour désigner leurs conseillers municipaux.

Les communes de moins de 1 000 habitants devront organiser ces élections **sous forme de scrutin de liste proportionnel à deux tours** avec des listes paritaires en application de la loi du 21 mai 2025.

Les listes devront comporter 9 à 13 candidats pour les communes de 100 à 499 habitants comme Moutier d'Ahun.

Les listes devront être paritaires avec une alternance homme/femme ou femme/homme.

De plus, **la pratique du panachage va définitivement disparaître** en 2026 dans les communes de moins de 1 000 habitants : à l'occasion des prochaines élections municipales, il deviendra impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée. Les électeurs votent pour une liste complète sans modification possible.

Lors de la première réunion du conseil municipal, les conseillers élisent le maire et les adjoints.

A NOTER : En France, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Vous pouvez consulter votre situation électorale sur le site service-public.fr

Pour vous inscrire : rdv en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile

LE FONCTIONNEMENT DU SCRUTIN DE LISTE PROPORTIONNEL:

Si la liste obtient la majorité absolue dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés. Plusieurs listes peuvent fusionner, à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Ensuite, le système est le même : la moitié des sièges pour la liste arrivée en tête, et répartition des sièges restants entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au second tour.

Si, dans une commune, une seule liste est en lice et si cette liste est complète, cette liste obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal. Si cette liste est incomplète, elle obtiendra autant de sièges que de candidats, les sièges non pourvus restant vacants.

A RETENIR :

Election au scrutin de liste proportionnel

Liste paritaire de 9 à 13 candidats

Panachage interdit

06 FEVRIER 2026 : date limite d'inscription sur les listes électorales

(04 février pour les inscriptions en ligne)

15 MARS 2026 : premier tour des élections municipales

22 MARS 2026 : deuxième tour des élections municipales

EVENEMENTS 2025

Plusieurs événements conviviaux, festifs ou commémoratifs ont eu lieu cette année sur la commune :

- 11 janvier 2025 : vœux du Maire et galettes (n° 1)
- 21 avril 2025 : brocante organisée par Notre Dame du Moulin
- 08 mai 2025 : cérémonie de commémoration du 08 mai 1945 (n° 2)
- Durant la période estivale: concerts les vendredis , exposition et conférences variées à la Bergerie
- 05 juin 2025 : concert organisé par la Comité Festif
- 27 au 23 juin 2025 : La Festive organisée par la Métive
- 16 août 2025: la Saint-Roch (n° 4)
- 06 et 07 septembre : Festival les Désinvoltes organisé par la Boucle de la Boucle
- 13 , 14, 26 et 27 septembre 2025 : concours de race inter ovin organisé par l'ACBC
- 29 septembre au 04 octobre 2025 : Les Sororales organisées par la Métive
- 11 novembre 2025: cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 en présence de Monsieur le Député de la Creuse, de Monsieur le Président de l'Union Nationale des Combattants de la Creuse, de la troupe des « Poilus » et d'une reproduction d'un taxi de la Marne. (n° 3)



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !

100% GRATUITE SANS INSCRIPTION SANS PUBLICITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI

11

illiwap
L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !



CHAT RECHERCHE FAMILLE!

Le 11 avril 2025, Monsieur Jean-Louis LARRIEU est décédé. Ancien combattant et ancien agent technique de la commune, il habitait depuis plusieurs années un logement communal à côté de la Mairie. Malheureusement, sa disparition a laissé son chat Pedro dit « Boule » orphelin. Depuis avril, les élus de la commune s'en occupent et il rend souvent visite au secrétariat où il aime faire la sieste! Pedro est un chat très gentil et affectueux, aujourd'hui, il est à la recherche d'une famille où terminer sa vie paisible et heureux.

Si vous souhaitez l'accueillir, veuillez contacter la mairie au 05 55 62 45 63 ou par mail à communemoutierdahun@orange.fr



ASSOCIATIONS COMMUNALES

ACBC <i>(Association Creuse Border Collie)</i>	Contact : 06 18 05 67 16 Mail : acreusebc@gmail.com	
ACCA <i>(Association Communale de Chasse Agréée)</i>	Président : Monsieur Daniel DEJARIGE	
La Bergerie <i>(Société des Amis du Moutier)</i>	Contact : 06 18 49 84 50 et 06 20 87 69 27 Mail : labergerie.sama@gmail.com Site: http://www.labergerie-expo.fr	
Le Comité Festif	Contact : festif_moutier@mailo.com	
La Métive	Site internet : www.lametive.fr Contacts : lametive@lametive.fr / 0555628976 2, rue Simon Bauer - 23150 MOUTIER D'AHUN	
Moutier d'Ahun Mil	Contact : zelierose@gmoc.fr et martinjca@yahoo.fr	
Notre Dame du Moulin	Lieu-dit « Moulin du Comte » Route de Lavaveix—23150 MOUTIER D'AHUN Contact : 07 78 38 86 78 Mail : nddumoulin@gmail.com	

COMMUNICATION FIBRE ET FIN DU CUIVRE

Dès maintenant, préparez-vous à passer à la fibre pour éviter la coupure de vos services télécoms au plus tard le 31 OCTOBRE 2028 !

Le réseau télécom historique en cuivre, ouvert il y a plus de 50 ans, a atteint ses limites. Orange a donc décidé de fermer progressivement réseau télécom cuivre, **Désormais, le réseau public de fibre optique déployé sur la commune devient le réseau fixe de référence pour répondre aux besoins des particuliers et des professionnels en matière de services télécoms.**

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin du téléphone fixe et des autres services utilisés au quotidien (Internet, télévision, Vidéo à la demande, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services est d'ores et déjà disponible sur le réseau public fibre ouvert sur notre commune. Pour y accéder, il faut vous abonner à la fibre auprès d'un opérateur.

Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision si vous souhaitez uniquement conserver une ligne téléphonique fixe.

Si vous n'êtes pas encore passé à la fibre, il faut sans tarder vous y préparer pour éviter la coupure de vos services au plus tard le 31 octobre 2028.

Anticiper est d'autant plus important que le raccordement de votre habitation ou de votre local professionnel au réseau public fibre peut parfois nécessiter des travaux pour tirer la fibre jusqu'à chez vous, comme des travaux d'élagage ou de remise en état de gaine (dans 2 % des cas). Il est donc essentiel d'anticiper ces éventuels travaux qui peuvent parfois durer plusieurs semaines.



LA FIBRE CHEZ VOUS

Vous avez des questions ?
Sur votre accès à la fibre optique ?
Sur les opérateurs qui proposent des abonnements ?
Sur l'installation de la fibre chez vous ?...

RENSEIGNEMENT + TEST D'ACCÈS À LA FIBRE :

NATHD
Le Service Public de la Fibre
en Nouvelle-Aquitaine

www.nathd.fr

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

COMMUNICATION SPANC

Le traitement des eaux usées, pourquoi et comment ça marche ?

Quand je me lave, fais la vaisselle ou vais aux toilettes, mes eaux usées doivent être dépolluées avant de retourner dans la nature

- Si je suis raccordé au tout-à-l'égout, elles partent vers une station d'épuration.

- Si je ne le suis pas, c'est à moi d'assurer le traitement sur mon terrain grâce à une installation d'Assainissement Non Collectif (fosse septique, épandage, etc.).

Pour **ne pas polluer** mon terrain ou prendre le risque d'être malade, mon installation doit comprendre un ou **plusieurs ouvrages adaptés** à mon sol, mon terrain et à mes habitudes de vie. Par exemple, une simple fosse septique ne garantit pas une bonne dépollution. En revanche, associer une fosse toutes eaux à un filtre à sable bien entretenus, c'est l'assurance d'une installation performante et sûre.

Un SPANC, c'est quoi et à quoi ça sert ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) contrôle si mon installation est conforme et en bon état.

Si des éléments manquent ou fonctionnent mal, le SPANC me conseille sur les solutions adaptées. Une fois mon projet de travaux défini, le SPANC doit le valider avant que je passe à la phase de réalisation.

Le SPANC devra également vérifier les travaux avant leur remblaiement. Pour que mon installation reste efficace dans le temps, je l'inspecte et je l'entretiens au moins une fois par an.

A chaque contrôle, un rapport de visite m'est envoyé ainsi qu'une facture. Si je souhaite **vendre ma maison**, il faut que mon notaire joigne à l'acte de vente un rapport de contrôle du SPANC de moins de 3 ans. S'il a plus de 3 ans, alors je demande au SPANC de vérifier le fonctionnement de mon installation.

Pour plus d'information, je peux me renseigner sur le site internet d'Evolis 23 et consulter le guide pratique de l'ANC. www.evolis23.fr



COMMUNICATION SICTOM

Le mot du Président,

114 103 habitants en Creuse et des volontés politiques qui ont permis de travailler ensemble (Communautés de communes Creuse Confluence, Creuse Grand Sud, Marche Combraille en Aquitaine, Creuse Sud Ouest) sur le traitement de nos déchets depuis 2022.

L'aboutissement de cette coopération a vu la concrétisation du transfert de la compétence traitement / prévention à Evolis 23 au 01.01.2024. D'une part, ce transfert répond aux exigences réglementaires de traiter les déchets à l'échelle régionale avec l'accès à l'incinérateur de Limoges Métropole, d'autre part, l'objectif vise la réduction de la production d'ordures ménagères résiduelles à 135 kg / an / hab. pour bénéficier des tarifs préférentiels à cet incinérateur.

Une étude menée sur le territoire du Sud Creusois comprenant le SICTOM, associé aux communautés de communes Creuse Grand Sud, Creuse Sud-ouest et Marche Combraille en Aquitaine devait nous amener à organiser une harmonisation du service de collecte de nos déchets avec une tarification incitative dans le mode de financement du service rendu.

Sans doute, était-ce une utopie que de mutualiser des moyens, des outils, des personnels pour offrir aux usagers un service et une tarification identiques sur tous ces territoires, alors qu'individuellement chacune de ces collectivités aura des difficultés à l'instaurer seule.

Le Président de la communauté de commune Creuse Sud-Ouest en a décidé autrement et nous l'avons appris indirectement. Il va engager son territoire rapidement dans une collecte en porte à porte avec une redevance incitative pour l'enlèvement des déchets.

Le corollaire de ce choix impacte directement le SICTOM puisque la mise en place d'une redevance incitative s'applique à l'ensemble d'un même territoire, soit 12 communes actuellement collectées par le SICTOM, implantées sur le territoire de Creuse Sud-Ouest. Le retrait de ces 12 communes du SICTOM paraît inévitable.

Le reste des communes adhérentes au SICTOM seront obligatoirement reprises en régie par la communauté de communes Marche Combraille en Aquitaine.

La possibilité de travailler ensemble pour le territoire du Sud Creusois avec un objectif d'harmonisation des pratiques et des coûts, s'éloigne de nous, et on ne peut que le regretter.

Cependant, il faut continuer de répondre aux exigences du service et en 2025, le SICTOM a lancé deux chantiers essentiels :

- ⇒ La construction d'un hangar pour disposer d'une capacité de stockage de bennes dans l'attente du transfert jusqu'à l'exutoire des déchets inertes collectés sur les points d'apport volontaire et à la déchetterie.
- ⇒ Et enfin, après 18 ans de négociations difficiles avec la commune de Saint-Pardoux-les-Cardes, le terrain qui jouxte la déchetterie va être acheté et le dossier de consultation porté par l'Agence d'Attractivité et d'aménagement de la Creuse est en cours d'élaboration pour une extension sur 1.5 hectares.

Mais également :

- ⇒ L'investissement dans des outils de géolocalisation pour l'organisation des tournées,
- ⇒ Une amélioration de la signalisation sur la déchetterie,
- ⇒ Des actions de prévention avec notre partenaire Evolis23, notamment l'installation de composteurs collectifs en bois pour les logements gérés par Creusalis destinés au tri à la source des bio-déchets, avec un accompagnement d'Evolis 23 pour la bonne utilisation de ces équipements :
 - Chénérailles rue du Portet
 - Lavaveix les Mines : HLM rue du patural blanc, rue du centre et route d'Aubusson,
 - Ahun : HLM les pradeaux et route de Limoges

Des composteurs individuels sont toujours disponibles.

Ces perspectives ne doivent pas nous faire oublier que la collecte de nos déchets est le travail quotidien de 7 agents que j'ai côtoyé pendant 18 ans. Je salue leur engagement, leur loyauté et leur dévouement dans l'exercice de leur fonctions respectives et je fais le voeu que la disparition du SICTOM ne s'organise pas à leur détriment.

Je me permets en guise de conclusion de citer Nelson Mandela : « **Seul on va vite, ensemble on va plus loin** »

Passez d'agréables fêtes de fin d'année.

Recensement de la population 2026



Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité
à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

 le-recensement-et-moi.fr